



FR.ch

Site officiel de l'Etat de Fribourg

Actualités

Etat-EMAF : l'achat du bâtiment 'La Timbale' est en vue

(29.10.2008)

L'Etat de Fribourg et l'EMAF S.A. ont signé le 22 octobre 2008 un protocole d'accord, au terme duquel les parties ont convenu notamment de la vente au 1er septembre 2009, à l'Etat de Fribourg, du bâtiment "La Timbale" et de ses équipements pour la somme totale de 9 millions de francs. Le contrat de vente sera soumis à une condition suspensive, à savoir l'accord du Grand Conseil (les projets de décret et de message y relatif seront transmis ultérieurement) et, le cas échéant, celui du corps électoral, en cas de referendum financier. Ce sont en bref les propositions formulées par le Conseil d'Etat dans un projet de décret adopté en séance du 28 octobre 2008. Ainsi, à partir du 1er septembre 2009, l'enseignement des formations dispensées à ce jour au sein de l'école sera "cantonalisé". Pour sa part, l'EMAF S.A. entend conserver son nom et exercera d'autres activités que celles liées à la formation de concepteur en multimédia.

Les parties ont en fait commencé à négocier au printemps 2007 déjà, en raison de la situation financière difficile de l'EMAF, et pour le motif que le subventionnement de la Confédération allait passer au système de forfaits à partir du 1er janvier 2008. Au vu des circonstances, c'est en définitive la voie de la privatisation totale de l'EMAF qui avait été choisie, dans le sens où l'Etat renoncerait à subventionner les formations dispensées. Il s'engageait cependant, par l'octroi d'aides financières, à assurer une phase transitoire, de façon à permettre aux jeunes inscrits à l'école en 2007-2008 de terminer leurs cursus de formation. C'était là l'objet essentiel d'une convention du 30 novembre 2007, complétée par un avenant du 24 janvier 2008.

Les pourparlers ont toutefois continué entre les parties au printemps 2008. La Banque cantonale de Fribourg (BCF), partenaire financier principal de l'EMAF, y a été conviée. Finalement, après avoir procédé à un examen complet de la situation, l'Etat de Fribourg, l'EMAF et la BCF ont convenu que la meilleure solution passait, tout bien considéré, par une vente à l'Etat de Fribourg du bâtiment "La Timbale" et de l'équipement inventorié qui s'y trouve.

La formation dispensée actuellement, celle de concepteur en multimédia, sera "cantonalisée". L'Etat de Fribourg a convenu de réengager les membres du personnel actuel de l'EMAF, pour autant qu'ils répondent aux critères de formation et de qualification, aux exigences de la législation ainsi qu'à la future organisation de l'école.

De l'avis du Conseil d'Etat, cette opération représente la seule solution raisonnable pour pérenniser la formation considérée à Fribourg. Elle s'inscrit d'ailleurs dans une perspective plus large : celle du dispositif de formation déjà très complet et complémentaire offert sur le Plateau de Pérolles.

[Retour](#)

Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg
Tél: +41 (0) 26 305 10 45, Fax: +41 (0) 26 305 10 48

[Contact](#)

Page modifiée le 12.06.2008 14:26